

Nous ne donnerons pas ce fait comme *véridique*, dans la crainte de faire hausser les épaules aux sceptiques de notre temps, mais simplement pour faire connaître les mœurs de ce siècle. La mort d'Albéric sera, sans doute, arrivée avec quelque circonstance tragique, et cela aura donné lieu au récit merveilleux du bon abbé de Cluny.

Albéric laissait un fils nommé Léotald qui, n'héritant point de l'animosité de son père, se réconcilia avec l'évêque, et menaça même Hugues de se déclarer contre lui s'il ne rendait la paix à l'église de Maçon et les droits qu'elle pouvait exiger. Le sire de Bagé réduit à ses propres forces devant deux ennemis, touché d'ailleurs par les représentations que lui fit Mainbold, accepta la paix. Un traité fut conclu en 954. On stipula que Saint-Clément et toutes les terres prises sur l'évêque lui seraient rendues; que, pour le dédommager des pertes éprouvées dans l'incendie, Hugues lui remettrait le tiers du *bois chétif*, depuis la rivière de Veyle jusqu'à un lieu que l'original appelle *Dolosa*, que, de son côté, l'évêque reconnaîtrait tenir de la pure libéralité du sire, qualifié alors de sérénité, titre que prenaient nos rois avant celui de majesté.

Le prélat, pour empêcher les sires de revenir sur la donation, s'empressa de la faire approuver et confirmer par le souverain pontife (1). C'était une précaution fort en usage alors. Les souverains y avaient fréquemment recours pour donner à leurs transactions une autorité sacrée, la seule qu'on

(1) Agapitus servus servorum Dei... concedimus et confirmamus omnes res quæ per precepta regum, vel largionem bonorum vel Christi fidelium, utriusque sexus in eodem loco collatæ sunt. Abbatiam sancti Clementis atque tertiam partem nemoris juxta Ararim fluvium, ab amne Valæ usque ad Dolosam labem, pariterque consentientibus Hugone marchione... (SEVERT, episcop. matiscou).